



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Le six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 10
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 Février 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

D- 20240002 - FACTURATION FEDERATION DEPARTEMENTALE CUMA

M. Le Maire explique à l'Assemblée que les services de la mairie ont accueilli dans leurs locaux, aux mois de mars et avril 2023, la secrétaire de l'Association de la Fédération Départementale des CUMA des Deux-Sèvres du fait que le bâtiment de cette association avait dû être évacué en raison de la présence de fissures dans les murs.

Cette personne a utilisé l'électricité du bâtiment pour travailler et a notamment utilisé la photocopieuse de la mairie. Il a été convenu que la mairie facturerait cette association pour les frais engendrés.

Le montant proposé est de 500,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'établir un titre de 500,00 € à l'imputation 70878 du budget principal, pour l'exercice 2024, à l'encontre de l'Association de la Fédération des CUMA des Deux-Sèvres,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager les démarches comptables correspondantes.

Le Secrétaire de Séance
M. Adrien MILLET

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240212-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-02-2024

Publication le : 12-02-2024

